Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Séance du 8 septembre 2026 – siège de la CCHPB

DELIBERATION n°0426

Portant sur l'élection des autres membres du bureau de la CLE

Date de la convocation : 18 août 2026

Membres en exercice : 28, Membres présents : 15, Pouvoirs : 7, Voix délibératives : 22

Collèges	Membres		Présents	Absents
Elus	**Conseil régional de Bretagne**	M. Loïc HENAFF	P	
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC	P	
	Etablissements publics de coopération intercommunale	M. Éric JOUSSEAUME	P	
		Mme. Brigitte LE GALL – LE BERRE	P	
		M. Yves CANEVET	P	
		M. Olivier PORS	R	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Yvan MOULLEC	P	
		Mme Nadine KERSAUDY	R	
		M. Henri SAVINA		X
		M. Jean-Paul COZIEN	R	
	Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Yves-Marie BOUER	P	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
	Syndicat intercommunautaire Ouest-Cornouaille aménagement (SIOCA)	M. Bruno BUREL	P	
Usagers	**Chambre d'agriculture du Finistère**			Excusé
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		Excusé
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	R	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA	P	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		Excusé
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC	R	
	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère, représenté par M. Jean-Luc LE DONGE		P	
Etat	**Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant**		R	
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère, représenté par M. Jerome GUILLEMOT		P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne		R	
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité, représentée par M. Frank OLLIVIER		P	

Pouvoirs :

- → Olivier PORS à Philippe STEPHAN
- → Nadine KERSAUDY à Yvan MOULLEC
- → Jean-Paul COZIEN à Éric JOUSSEAUME
- → Virginie HERVIEUX à Bernard TREBERN
- → Lenny GOUEDIC à Bernard TREBERN
- → Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne au Préfet du Finistère
- → L'Agence de l'eau Loire-Bretagne au Préfet du Finistère

Personnes invitées sans pouvoir de vote :

- → Guillaume NICOLLE (Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud)
- → Laurence LE BOUILLE (Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud)
- → Amy LEFROID (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- → Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

Vu la délibération du 8 septembre 2026 pourtant sur l'élection du président de la CLE.

Vu la délibération du 8 septembre 2026 pourtant sur l'adoption des règles de fonctionnement de la CLE.

Vu la délibération du 8 septembre 2026 pourtant sur l'élection des vice-présidents de la CLE.

Il convient d'engager un renouvellement d'une partie du bureau issue du collège des « élus ».

Considérant la composition du bureau et l'article 2.5 des règles de fonctionnement de la CLE, qui précise que le président et les vice-présidents sont membres de droit du bureau, il convient de procéder à l'élection d'un seul autre membre issu du collège des « élus ».

Il est précisé que :

- → le scrutin est majoritaire à 2 tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.
- → le vote à main levée est le mode ordinaire. A la demande d'un membre de la CLE, le vote peut avoir lieu à bulletin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

M. le président propose de désigner Mme Nadine Kersaudy pour intégrer le bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

Il est procédé à l'appel des candidatures. Aucun autre membre du collège des élus ne fait acte de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote. Aucun participant ne sollicite le vote à bulletin secret.

Après élection, **la CLE, à l'unanimité :**

- → **Proclame Mme Nadine Kersaudy, membre du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.**
- → **Arrête la composition du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille comme suit : *Éric Jousseaume, Philippe Stéphan, Brigitte Le Gall Le Berre, Yves-Marie Bouër, Nadine Kersaudy , Loïc Hénaff, le représentant de la Chambre d'agriculture, Bernard Trebern, Kevin Way, le préfet du Finistère ou son représentant au sein de la DDTM, ainsi que le représentant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.***

Fait à Pouldreuzic, le 8 septembre 2026

Pour extrait conforme

M. Éric Jousseaume
Président,
de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

